

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 85/06

MDE 30/011/2006 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

TUNISIE

Lasad Jouhri (h), défenseur des droits humains

Londres, le 12 avril 2006

Les forces de sécurité harcèlent et cherchent à intimider Lasad Jouhri depuis que ce défenseur des droits humains a fondé, avec d'autres personnes, une nouvelle organisation qui a pour but de faire traduire en justice les responsables d'actes de torture. Cet homme a été violemment agressé par le passé, et torturé en détention, c'est pourquoi Amnesty International pense qu'il est en danger.

À la fin du mois de mars, une nouvelle organisation, Victimes de la torture contre l'impunité, a été créée par un groupe de huit défenseurs des droits humains et avocats (chiffre non confirmé), dont Lasad Jouhri. Depuis lors, ce dernier a reçu deux injonctions de se rendre à un poste de police, mais il a refusé d'y répondre car les lettres n'indiquaient pas précisément où et quand il devait se présenter. Le 10 avril, à 20 heures, une dizaine de policiers sont venus chez lui afin de lui demander pourquoi il ne s'était pas présenté et lui ont enjoint de les suivre. Lasad Jouhri a refusé de les accompagner et a réussi à fermer la porte de son appartement. Les policiers ont violemment frappé à sa porte pendant quelques minutes avant de repartir. Lasad Jouhri a téléphoné à plusieurs avocats et défenseurs des droits humains, qui sont venus passer la majeure partie de la nuit chez lui afin de pouvoir témoigner d'éventuelles violations de la part des forces de sécurité. Actuellement, une voiture de police est stationnée devant le bâtiment où il vit.

Le 10 avril, à 17 heures, le fils de Lasad Jouhri, âgé de dix-neuf ans, a été convoqué à un poste de police au sujet de sa demande de passeport. Les policiers l'ont prévenu que sa demande avait été rejetée, lui ont demandé pourquoi son père ne s'était pas présenté à un commissariat de police et l'ont insulté.

Le 28 mars, Lasad Jouhri a découvert qu'on avait touché au système de direction de sa voiture, de façon à ce que le conducteur perde le contrôle du véhicule. Il a alerté la police. On pense que les saboteurs font partie des forces de sécurité ou agissent sur leurs ordres.

Lasad Jouhri est un ancien prisonnier d'opinion. Il a été emprisonné pendant plus de six ans pour avoir fait partie d'*Ennahda* (Renaissance), un mouvement islamiste interdit, et a été libéré en 1998. Des suites des actes de torture qu'il a subis entre 1991 et 1994, sa jambe droite est aujourd'hui partiellement paralysée et il ne peut plus marcher sans l'aide d'une béquille.

En août 2002, après de nombreux actes de harcèlement et d'intimidation de la part des forces de sécurité, Lasad Jouhri a été agressé par des policiers en civil (voir l'AU 271/02, MDE 30/016/02 du 29 août 2002). Il venait de fonder, avec d'autres personnes, une nouvelle organisation, l'Association internationale de soutien aux prisonniers politiques.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en français, en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par le fait que Lasad Jouhri et sa famille font l'objet d'actes de harcèlement et d'intimidation de la part des forces de sécurité, ainsi que par le sabotage de la voiture de ce défenseur des droits humains, qui aurait pu être fatal ;
- exhortez les autorités à conduire une enquête et à traduire en justice les responsables présumés de ces agissements ;
- priez les autorités de faire immédiatement cesser les actes de harcèlement dirigés contre des avocats et des défenseurs des droits humains.

APPELS À :

Président :

Président Zine El Abidine Ben Ali
Palais Présidentiel
Tunis
Tunisie

Fax : + 216 71 744 721 / +216 71 731 009

Formule d'appel : Monsieur le Président,

Ministre de l'Intérieur et du Développement Local :

M. Rafik Belhaj Kacem
Ministère de l'Intérieur et du Développement Local
Avenue Habib Bourguiba
1000 Tunis, Tunisie

Fax : +216 71 340 888 / +216 71 340 880

Courriers électroniques : mint@ministeres.tn

Formule d'appel : Excellence, / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

l'organisme gouvernemental chargé des droits humains, qui dépend du président :

Comité supérieur des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Zakaria Ben Mustapha (président)

85 Avenue de la Liberté

1002 Tunis – Belvédère

Tunisie

Fax : +216 71 796 593 / 784 038

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Tunisie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 24 MAI 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*